

LES GRANDS JOURS DE LYON DE 1596

Mercredi 28 août. Le lieutenant général civil et criminel de Mâcon, Philippe Barjol, et le substitut du Procureur général du Roi au bailliage, dans cette ville, Benoit Bucher, viennent rendre compte de leur charge. Puis la Cour « enjoinct aux messagers des villes du ressort des Grands Jours faire leur voyages en ceste ville pour y apporter les procès, informations, procédures, pacquetz, missives et aultres affaires des partyes pour leur soulagement de huictaine en huictaine » ¹.

Jeudi 29 août. Le Cour sur la réquisition de Segulier, pour le Procureur général du Roy, défend aux jeunes avocats d'entrer et de se mêler avec les procureurs dans le parquet de l'audience et leur ordonne de se retirer et de se tenir dans le barreau ; elle défend aussi aux procureurs sollicitateurs et autres de se tenir debout dans le parquet, à peine de cent sols parisis d'amende. Les huissiers devront rester debout à l'entrée et hors du parquet ; ils sont chargés de faire observer le silence et d'introduire les prévenus.

La cour rend ensuite un arrêt ² concernant l'autorité ecclésiastique ; c'est un document intéressant sur la situation morale de l'Église catholique à l'issue des guerres de religion : « Elle exhorte et admoneste les Archevesques Evesques et Archidiacres, de visiter leurs diocèses et par une bonne réformation pourvoir à ce qui est de la dignité de leurs charges, donner ordre que la parole de Dieu soyt annoncée au peuple par gens capables de bonne vie et non suspects de factions que les sacremens soient dignement administrés les eglises réparées et mises en tel estat que le service dyvin s'y puisse commodément célébrer et qu'elles soient garnies de toutes choses à ce nécessaire que les curés et pasteurs soient convenablement logés et la regularité de lieux de leurs diocèses ou elle doit estre par la fondation, restablir les hospitaux maladies et leproseries regis et administrés selon les ordonnances entretenus en estat et fournis de choses nécessaires à

1. X¹9267, f^o 23 verso.

2. *Ibid.*, f^o 24 verso.